

COOPÉRATION ENTRE ACTEURS DES MUSIQUES ACTUELLES EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires Etat, Région Bretagne et CNV. Toute utilisation ou reproduction, totale ou partielle, est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : Appel à projets État - Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - CNV »

Avril 2018

CRÉATION

Watson Moustache

**Dans le cadre du fonds commun
Région Provence Alpes Côte d'Azur
CNV
Ministère de la Culture (DRAC Provence Alpes Côte
d'Azur)**

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, le Centre National de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et L'Etat (MCC - DRAC Provence Alpes Côte d'Azur) ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements et proposent **un appel à projet en 2018 afin d'encourager le développement des collaborations entre les différents acteurs des musiques actuelles et des variétés** selon les modalités suivantes :

Bénéficiaires et conditions d'éligibilité

- Les aides attribuées dans le cadre de cet appel à projets sont au bénéfice de projets concernant potentiellement une multiplicité d'acteurs (artistes, entreprises, associations, collectivités ...).
- Le porteur de projets, à qui l'aide est attribuée et versée, est une structure de musiques actuelles et de variétés dont le siège est situé sur le territoire de la Région Provence Alpes Côte d'Azur.
- Lorsque la structure relève du champ d'application du CNV, celle-ci doit être affiliée au CNV sans condition d'ancienneté et son siège social doit être situé en Provence Alpes Côte d'Azur.
- Cependant, si le projet retenu pour percevoir une aide dans le cadre de cet appel à projet regroupe une multiplicité d'acteurs, seule la structure porteuse du projet au nom des autres et à qui l'aide est attribuée est concernée par l'obligation d'affiliation au CNV.
- Les structures lauréates doivent se trouver, au moment de l'attribution de l'aide, dans une situation **de régularité au regard de la déclaration et du paiement de la taxe sur les spectacles** de variété comme de l'ensemble des obligations professionnelles.

Objectifs

Objectifs généraux :

- Développer et renforcer l'économie de la filière en région
- Favoriser les initiatives artistiques et culturelles et leur inscription dans le territoire
- Stimuler des échanges et de la coopération par la complémentarité de la chaîne de valeur de la filière

Objectifs opérationnels :

- Encourager la mise en commun des compétences/ressources/moyens pour la construction de projets fédérateurs dans une dynamique territoriale pour les musiques actuelles en PACA :
 - insertion professionnelle, leviers de développement économique, relations inter-filières...
- Soutenir les projets ponctuels ou structurants de réseaux déjà constitués ou les projets de collaborations entre différents acteurs à l'échelle régionale/nationale.
- Impulser de nouveaux services ou projets à forte plus-value, par des dynamiques de coopération/collaboration/mutualisation.

Projets concernés

Le champ artistique concerné est celui des **musiques actuelles** et des variétés.

Dépenses éligibles :

- Elles incluent toutes les dépenses directement liées à la réalisation du projet: salaires et charges, frais de déplacement et d'hébergement, achats, location de matériel, prestations diverses, communication, ...
- Sont exclues de ce champ l'acquisition de matériel et autres dépenses d'investissement.

Les types de projets concernés :

- Les projets présentés doivent être de **nature collective** entre membres d'un réseau constitué ou informel et proposer des coopérations entre différents partenaires (artistes, entreprises, associations, collectivités...).
- La nature et le rôle de chaque participant seront détaillés dans le dossier de candidature
- Il s'agit d'accompagner l'émergence de nouvelles initiatives, leur structuration, ou de soutenir l'essaimage d'une initiative existante ou d'aider à son changement d'échelle.
- Une attention particulière sera accordée aux projets innovants, aux projets ayant un impact durable sur l'écosystème et/ou le territoire (travail de proximité ou de dimension régionale), et qui associent une réelle diversité d'acteurs de l'écosystème musical et/ou territorial.
- Ne pourront être soutenus les projets de coproduction ponctuelle, le soutien à un seul artiste ou un simple échange d'industrie.

Caractéristiques de la demande et modalités de dépôt

Le demandeur formule ses objectifs et formalise ses partenariats (artistes, entreprises, associations, collectivités...) ainsi que les détails de sa démarche (participative, collective, autre...).

Afin de télécharger le dossier de candidature, merci de vous rendre sur la page dédiée des sites internet de chacun des partenaires :

- Région : <http://www.regionpaca.fr/>
- CNV : <http://cnv.fr>
- DRAC : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Paca>
- ARCADE PACA : <http://www.arcade-paca.com/>

Les dossiers de candidature devront être adressés à paca2018@cnv.fr

La date limite de dépôt est fixée au **22 mai 2018 inclus**.

Les porteurs de projets lauréats s'engagent à transmettre un bilan d'activité à l'issue de la réalisation du projet.

Renseignements :

Vincent MAZER (Région) : vmazer@regionpaca.fr

Camille Cornu (CNV) : camille.cornu@cnv.fr

Christophe ERNOUL (DRAC) : christophe.ernoul@culture.gouv.fr

Gilles PAGES (ARCADE PACA) : g.pages@arcade-paca.com

Les demandes seront instruites par un comité d'attribution réunissant la Région, le CNV et la DRAC, et feront l'objet d'une aide versée par le CNV, gestionnaire du fonds commun. Cette aide sera versée en deux fois :

- 70% versés lors de l'attribution de l'aide
- 30% à réception du bilan moral et financier du projet

L'ARCADE assure une mission d'accompagnement, apport en ingénierie, et suivi des dispositifs dans le cadre de ce partenariat.

Critères d'appréciation :

- Faisabilité budgétaire
- Cohérence entre objectifs et moyens
- Démarche innovante et fédérative du secteur
- Prise en compte de la dimension territoriale et/ou nationale pour le rééquilibrage de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire régional

Grille d'autoévaluation

Cette grille d'auto-évaluation est conçue pour aider les candidats à répondre au formulaire en ligne et à mieux cerner leur projet.

Elle est commune à tous les appels à projets. Elle ne cible donc pas tel ou tel appel à projets (parcours de développement artistique, entreprises de production, ..), mais vise à clarifier les enjeux principaux de l'ingénierie de projets (cohérence avec la politique publique, gouvernance et pertinence du projet...).

Selon l'appel à projets auquel vous répondez, certains items ci-dessous ne vous concerneront pas. Une case « Non concerné » est donc prévue pour ce cas. Il s'agit d'un outil permettant de vous positionner et de mesurer les marges d'amélioration de votre projet (l'objectif n'est donc pas systématiquement d'obtenir le meilleur « score » à chaque item).

Les critères et les indicateurs proposés pourront être utilisés par le Comité d'attribution lors de l'instruction des candidatures.

En revanche, le « niveau » auquel vous vous autoévaluez n'a pas d'incidence sur les choix qui seront effectués par le comité d'attribution.

Cette même autoévaluation vous sera proposée a posteriori, au moment du bilan du projet. Elle vous permettra d'évaluer l'évolution du projet ou de comparer les faits à vos représentations a priori.

GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Réponse aux besoins du territoire et de ses acteurs		La démarche est déconnectée des acteurs et des bénéficiaires. Les besoins ne sont pas identifiés	Les besoins du territoire et/ou des acteurs ont été identifiés de manière informelle	Un diagnostic territorial a permis d'identifier les besoins	Un diagnostic territorial partagé avec les acteurs et les bénéficiaires a permis d'identifier et de formaliser les besoins
Caractère expérimental du projet (socialement, artistiquement, en terme de méthode ou de gouvernance...)		Projet qui n'apporte pas de réponse nouvelle à la thématique abordée	Le caractère expérimental du projet est réel, mais peu significatif	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée ou dans les méthodes utilisées	Le caractère expérimental du projet est évident, dans la solution apportée et dans les méthodes utilisées
Adaptation de l'action au projet général et/ou à la stratégie de la structure bénéficiaire		L'action est déconnectée du projet général ou peu cohérente par rapport à la stratégie globale de la structure	Le projet est partiellement relié au projet général ou à la stratégie de la structure. Le lien est peu ou mal formulé	Les axes principaux du projet correspondent ou contribuent à la stratégie générale de la structure	Le projet est pleinement intégré et cohérent dans le projet général ou stratégie de développement de la structure. Cette stratégie est clairement exprimée
Dimension artistique du projet		L'aspect artistique du projet est absent	L'aspect artistique du projet est insuffisamment formulé	L'aspect artistique du projet est présent, mais secondaire	Les objectifs du projet reposent essentiellement sur des considérations artistiques
Diversité artistique		L'esthétique proposée est largement représentée et a de nombreux réseaux de diffusion diversifiés (médias, salles, festivals...)	L'esthétique proposée est bien représentée mais le projet intègre une volonté d'innovation ou de renouvellement d'un genre	L'esthétique proposée est peu représentée et/ou est basée sur une volonté d'innovation musicale	L'esthétique proposée est rare et/ou fait appel à une dimension d'innovation musicale importante
Diversité et cohérence des partenaires mobilisés		Peu de diversité dans le collectif. Collaborations entre structures similaires	Collectif dense, mais peu d'attention portée à la complémentarité des structures	Nombre modeste de structures, mais une vraie complémentarité des partenaires	Le collectif est dense et diversifié. Les collaborations se font entre structures complémentaires
Gouvernance et missions des partenaires		Les partenaires interviennent de façon ponctuelle et informelle	Les missions des partenaires sont formalisées, mais ponctuelles	Les partenaires interviennent à chaque étape, mais leur missions ne sont pas formalisées	Les missions des partenaires sont formalisées et opèrent à chaque étape

GRILLE D'AUTOÉVALUATION 2017					
Critères / pondération	Non concerné	1	2	3	4
Modèle économique du projet		Peu ou mal formulé, peu ou pas sécurisé à court ou moyen terme	Modèle économique formulé, mais uniquement sur une vision à court terme	Amorce d'hybridation des ressources du modèle économique. Vision de la sécurisation du projet à moyen terme	Véritable hybridation du modèle économique (ressources très diversifiées et innovantes, ...). Modèle économique bien formulé, stable à long terme et pertinent
Impact du projet sur la création ou la sécurisation de l'emploi et sur la qualité des emplois		Le projet ne génère pas d'emploi, ni permanent ni artistique	Le projet crée ou sécurise potentiellement des emplois, mais la stratégie à ce sujet n'est pas ou mal formulée	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, mais seulement à court terme. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois n'est pas assurée.	Le projet crée ou sécurise des emplois administratifs, techniques, ou artistiques, à court terme et à long terme, notamment permanents. La durabilité et/ou la qualité de ces emplois est assurée.
Dimension égalité Femmes / Hommes		Le projet ne prévoit pas d'actions particulières en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Le projet prévoit quelques actions en faveur de l'égalité Femmes / Hommes	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions.	Le fondement du projet est basé sur la volonté d'œuvrer à l'égalité Femmes / Hommes
Prise en compte des enjeux environnementaux		Pas de prise en compte malgré des impacts envisageables	Quelques actions partielles dont l'impact est limité ; Pas de diagnostic	Réelle volonté de prise en compte et mise en œuvre de quelques actions cohérentes ; Diagnostic non exhaustif ou principalement intuitif	Mise en œuvre de nombreuses actions cohérentes à partir d'un diagnostic complet du projet et du territoire ; stratégie environnementale claire
Impact du projet sur le public et/ou les habitants du territoire : action culturelle, éducation artistique, participation des habitants		Le projet ne prévoit pas d'action culturelle	Le projet prévoit quelques actions culturelles	Le projet prévoit de nombreuses actions culturelles avec une diversité de partenaires éducatifs, sociaux, etc...	Le projet est basée sur la participation des habitants et/ou intègre des approches au public innovantes
Impacts et contribution à l'intérêt général, à la structuration de la filière, et à la diversité culturelle		Le projet impacte essentiellement la structure porteuse	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet	Le projet impacte essentiellement les porteurs et partenaires du projet, mais aussi les bénéficiaires	Le projet impacte les porteurs, partenaires et bénéficiaires du projet, ainsi que le territoire, et/ou la filière et/ou possibilité d'essaimage
Soutien à l'émergence		Le projet ne prévoit pas un soutien aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien partiel aux artistes émergents	Le projet prévoit un soutien aux artistes émergents sans démarche d'innovation et recherche	Le projet allie soutien aux artistes émergents avec une démarche d'innovation et de recherche

2017-2019

CONVENTION DE PARTENARIAT

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR ~



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

ARCADE
AGENCE DES ARTS DU SPECTACLE
PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

